MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité

dgac direction générale de l'Aviation civile

Publication
15 Mars 2025
Numéro 149

DONNÉES Février 2025

INDICE DES PRIX
du transport aérien de passager

MÉTHODOLOGIE

Les indices de prix du transport aérien de passagers (IPTAP) présentés dans cette publication sont calculés selon une méthodologie proche de celle utilisée pour la construction de l'indice des prix à la consommation (IPC) de l'INSEE. Le périmètre de l'IPTAP DGAC diffère toutefois de celui de l'IPC relatif aux transports aériens de voyageurs publié par l'INSEE. En 2025, l'IPTAP DGAC est construit sur une base de tarifs aériens relevés sur 590 lignes aériennes (origine, destination, transporteur) directes et indirectes, assurées par un peu plus de 70 transporteurs. Tous les prix collectés concernent des voyages aller-retour au départ de France (métropole ou DOM) et incluent toutes les taxes, redevances et surcharges applicables. Plus de 270 000 tarifs aériens sont relevés chaque mois auprès du système de réservation Travelport et des sites Internet des transporteurs ; ils correspondent à des tarifs disponibles à la vente au moment de la réservation et selon une segmentation portant sur la date et la durée de voyage, la classe de transport, le type de billet choisi... Leur pondération est réalisée sur une base annuelle fixe, construite à partir de données de trafic et d'enquêtes réalisées auprès des passagers. **Les indices présentés illustrent une évolution des prix à structure de consommation constante et n'ont pas pour vocation de retracer l'évolution des prix moyens de billets vendus par les transporteurs aériens ou leur recette moyenne.** Le détail de la méthodologie utilisée pour l'IPTAP est consultable à l'adresse suivante : https://www.ecologie.gouv.fr/indice-des-prix-du-transport-aerien-passagers.

INDICE MENSUEL
des prix du transport aérien de passagers : **IPTAP Métropole**

L'indice des prix du transport aérien de passagers reflète l'évolution des prix des voyages du mois pour les passagers au départ de métropole, toutes classes de transport, tous motifs de voyage et toutes destinations confondus.

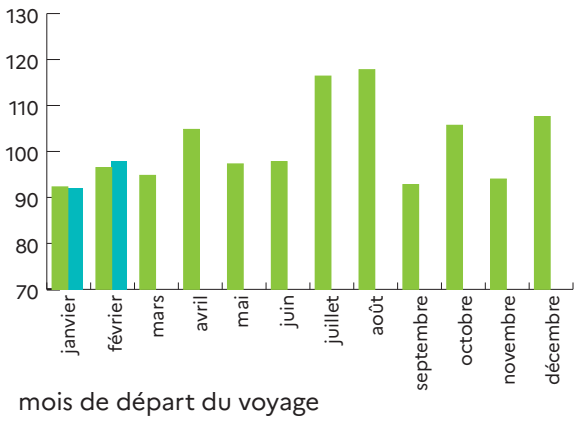

INDICE 100 = 2023

ZONE DE DÉPART

- Métropole en 2024
- Métropole en 2025

INDICE MENSUEL
des prix du transport aérien de passagers : **IPTAP DOM**

L'indice des prix du transport aérien de passagers relatif aux DOM reflète l'évolution des prix des voyages du mois pour les passagers au départ de cinq départements d'Outre-mer vers la métropole et sur des liaisons entre DOM.

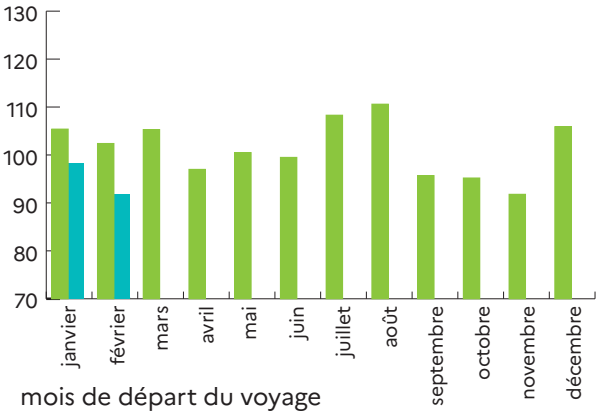

INDICE 100 = 2023

ZONE DE DÉPART

- DOM* en 2024
- DOM* en 2025

*Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion et Mayotte

ÉVOLUTION des prix au départ de métropole

février 2025 / février 2024

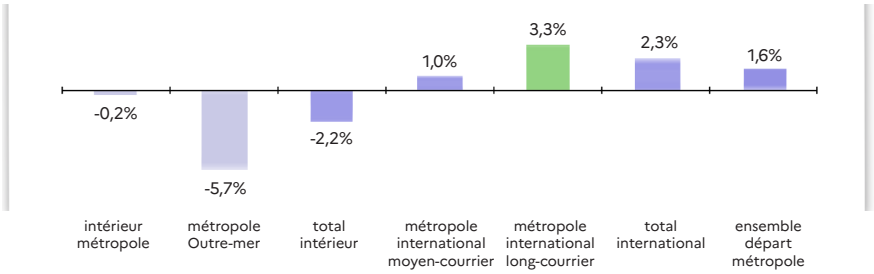

Départ Métropole vers chacune des destinations

ÉVOLUTION des prix au départ des DOM

février 2025 / février 2024

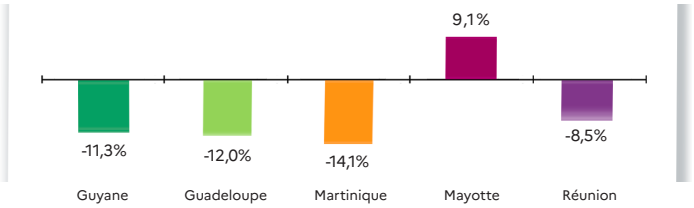

Zone de départ vers toutes destinations

INDICE MENSUEL des prix du transport aérien de passagers

Voyage	Pondération 2025[1]	Indices relatifs aux voyages du mois janvier 2025 Indice 100 = 2023	Variations en % m/m-12			
			décembre	janvier	février	Cumul 2025
Intérieur métropole	924	104,4	11,4	- 6,5	- 0,2	- 3,4
Métropole - Outre-mer	547	97,1	0,6	- 5,9	- 5,7	- 5,8
Total intérieur (départ métropole)	1 471	101,9	7,5	- 6,5	- 2,2	- 4,4
Europe UE+ [2]	2 135	97,9	7,7	- 3,0	- 1,5	- 2,2
Europe Non UE+ [3]	303	94,0	10,2	3,3	2,6	2,9
Afrique du Nord et Proche Orient	828	101,0	13,4	9,3	7,5	8,3
Métropole - International moyen-courrier	3 266	98,4	9,4	0,5	1,0	0,7
Moyen Orient	249	105,5	2,4	5,0	1,7	3,2
Afrique [4]	682	96,7	4,7	- 3,6	1,3	- 1,2
Asie - Pacifique	1 649	92,9	1,0	- 2,9	0,1	- 1,4
Amérique latine	546	96,0	5,5	2,2	2,0	2,1
Amérique du Nord	1 510	98,0	9,1	7,1	8,3	7,7
Métropole - International long-courrier	4 636	96,5	4,5	1,3	3,3	2,3
Total international (départ métropole)	7 902	97,2	6,5	1,0	2,3	1,7
Ensemble départ métropole	9 373	98,0	6,6	- 0,2	1,6	0,7
Ensemble départ DOM [5]	627	91,9	- 4,2	- 6,9	-10,2	- 8,5
Ensemble départ France	10 000	97,8	6,1	- 0,5	0,9	0,2

*Certaines compagnies ont appliqué une hausse de la TSBA dès l'automne 2024, pour des départs à compter de janvier 2025. Cette mesure n'est pas entrée en vigueur, en conséquence, les données IPTAP de janvier 2025 ont été corrigées par rapport au numéro 148. Cette correction s'applique désormais à tous les mois suivants concernés.

(1) : la structure de pondération reflète la consommation de transport aérien calculée à partir des estimations des trafics des véritables origines et destinations au départ de France en 2024 valorisées par les tarifs relevés en 2024

(2) : Pays d'Europe appartenant à l'Union Européenne (UE), l'Espace Economique Européen (EEE), la Suisse et le Royaume-Uni

(3) : Pays d'Europe n'entrant pas dans (2) ex : Turquie, Serbie ...

(4) : hors Afrique du Nord

(5) : y compris Mayotte

En 2025, l'échantillon s'accroît, avec 10 % de lignes supplémentaires par rapport à 2024 au regard des évolutions et de la diversité du marché. Enfin, les taux de croissance présentés dans ce document sont calculés par rapport à l'année A-1 (en l'occurrence, 2024) ou au mois équivalent de cette année (m/m-12). Le rebasage en indice 100 a lieu tous les 5 ans : 2012 et 2017. Il aurait dû avoir lieu en 2022 mais cette année était trop affectée par les conséquences de la crise sanitaire pour servir d'année de référence. Le choix s'est portée sur l'année 2023 qui devient l'année de référence pour les indices IPTAP publiés à partir de 2025. En effet, 2023 est la première année dont le trafic aérien est considéré comme « normal » après la crise sanitaire. Les indices des années précédentes sont recalculés avec cette nouvelle année de référence. Leurs niveaux évoluent selon l'année de référence considérée, en revanche leurs évolutions selon la même base de référence restent identiques. Par ailleurs, les liaisons DOM-international ont été intégrées de nouveau à l'échantillon 2025 et les évolutions d'indices ont toutes été recalculées en conséquence à périmètre constant.

Direction générale de l'Aviation civile
Direction du transport aérien
Sous-direction des études,
des statistiques et de la prospective
Bureau des études économiques
50, rue Henry Farman 75720 Paris cedex 15
courriel : dta-tarifs-bf@aviation-civile.gouv.fr